

# VILLE DE CRESPIN

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Septembre 2016  
18 H 30

### PROCES VERBAL

L'An deux mil seize, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le vingt septembre, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ETAIENT PRESENTS (21)**

M. DEE Alain – M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M-L Patrick Mme BOUCHEZ Catherine – Mme FOSLIN Brigitte - Mme CABAREZ Nathalie - M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - Mme TRIBOU Michèle - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe Mme DELFOSSE Sabine - Mme MARTIN Anne-Sophie - M. ELLAYA Ludovic - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid – Mme ROUSSEL Stéphanie – M. MAHMOUDI Morian - M. LEQUEUX Jean.

#### **ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (5)**

M. GALIO Philippe donne procuration à M. DEE Alain  
M. DELANNOY Guy donne procuration à M. WEISS Alain  
M. WOJCINSKI André donne procuration à Mme DEHON Ingrid  
Mme LEBRUN Catherine donne procuration à Mme JACQUART Nathalie  
M. ANSART Arnaud donne procuration à Mme TRIBOU Michèle

#### **ETAIT EXCUSEE (1)**

Mme GERARD Séverine

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant un prompt rétablissement à Monsieur Arnaud ANSART.

Madame Pascale VANLAETHEM est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

Après concertation, la question supplémentaire qui aurait pu être débattue en fin de séance, relative au transfert des garanties d'emprunt de VHH à la SA du Hainaut est reportée à la prochaine réunion.

#### **1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.**

2016/38 : Souscription d'un contrat avec LBH Production pour un spectacle « Epinards et porte-jarretelles 2 », le Dimanche 5 Février 2017, pour un montant TTC de deux mille quatre-vingt-seize euros (2.096,00 €).

*N'entre pas dans le cadre de cette délégation, mais communiqué à toutes fins utiles, l'arrêté suivant :*  
2016/39 : Arrêté de péril imminent 57 Rue du Moulin

2016/40 : Souscription d'un contrat avec le Bureau VERITAS, pour la mise à jour du dossier technique amiante de 7 bâtiments communaux, pour un montant HT de mille quatre cent cinquante euros (1.450,00 €).

#### **2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Juin 2016**

Adopté à l'unanimité (26 voix)

**3. Délibération n° 2016/42 - Aide départementale aux « Villages et Bourgs » - programmation 2016 – Projet de rénovation de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du dispositif d'aide départementale aux « Villages et Bourgs » défini par le Département du Nord, pour accompagner et soutenir les communes de moins de 5 000 habitants dans leurs projets d'investissement, une subvention pourrait être sollicitée, pour les travaux de rénovation, extension et mise aux normes accessibilité et sécurité, que la Commune souhaite entreprendre à la Salle des Fêtes.

La réhabilitation de ce bâtiment, qui prévoit une extension pour accès et sanitaires PMR, la réalisation d'une cuisine fonctionnelle et une redistribution pour optimisation de l'espace existant, permettra de répondre à une très large demande de location de ce type de structure, de satisfaire aux obligations d'accessibilité et de sécurité et de disposer d'un lieu d'accueil opérationnel dans le cas de mise œuvre du Plan de Sauvegarde Communal.

La rénovation qui concerne également tout l'espace scénique (scène, loges, éclairage, sonorisation) contribuera à augmenter et diversifier l'offre culturelle, en faveur des différents publics : scolaires, jeunesse, aînés, petite-enfance, ... et favoriser l'accès à la culture pour tous.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à : 670.500 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), **le Conseil Municipal**,

**Approuve** le projet de rénovation de la Salle des Fêtes

**Sollicite** pour ce projet l'aide départementale aux "Villages et Bourgs"

**Dit** que le plan de financement s'établira comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>R ECETTES</b>	<b>HT</b>
Travaux	597 000,00	Aide Départ. Aux Villages et Bourgs	300 000,00
Maîtrise d'œuvre	60 000,00	DETR et autres (DRAC à confirmer)	169 350,00
CSPS	2 500,00	Reste à charge Commune	201 150,00
Contrôle Technique	5 500,00		
Sondage des sols	5 000,00		
Diagnostics	500,00		
<b>TOTAL</b>	<b>670 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>670 500,00</b>

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour l'autoriser à mener ce projet ambitieux, qui permettra à la Ville de disposer d'une salle des fêtes digne de ce nom, avec une cuisine moderne et fonctionnelle (réponse à la question de Monsieur Patrick WISNIEWSKI). La salle du haut, condamnée depuis de nombreuses années, redeviendra un local technique. La réflexion sur ce projet est partie d'une constatation lors de la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé : pas de possibilité de réaliser des sanitaires pour personnes à mobilité réduite sans extension. L'échéance fixée à 2018 permettra de limiter la période d'inoccupation.

Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L indique qu'un traitement des nuisances sonores, thermiques et phoniques est prévu.

Monsieur Alain WEISS précise que la superficie de la salle de réception n'est pas agrandie et que la capacité d'accueil sera toujours de 200 personnes.

Monsieur Morian MAHMOUDI demande si une vidéo surveillance est prévue : pas pour l'instant. Il suggère de peut-être prévoir le câblage : tout dépendra de la subvention.

Monsieur Patrick WISNIEWSKI demande si le montant de la location augmentera : probablement.

**4. Délibération n° 2016/43 - SIDEN-SIAN Rapport annuel d'activités 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il permet d'informer les usagers du service. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les 15 jours qui suivent son adoption par le Conseil Municipal.

Après présentation de ce rapport, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**ADOpte** le rapport annuel 2015 du SIDEN - SIAN sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

La synthèse spécifique à la Commune de CRESPIN sera transmise aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**5. Délibération n° 2016/44 - Cantine – rémunération du personnel enseignant pour les heures de surveillance**

Vu le décret 92-1062 du 1er Octobre 1992,

Vu le décret n°2016-670 du 25 Mai 2016, portant majoration du taux de rémunération des heures de surveillance, à compter du 1er Juillet 2016,

Vu la circulaire préfectorale du 28 Juillet 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix) :

- Décide d'appliquer le taux horaire maximum de l'indemnité de surveillance des cantines, prévu pour :
  - Les instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 10,43 €
  - Les professeurs des écoles exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,73 €
  - Les professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 12,90 €
- La rémunération interviendra à la fin de chaque mois suivant l'état récapitulatif mensuel
- La dépense sera imputée au poste 6228

**6. Délibérations n° 2016/45 - 2016/46 - 2016/47 - 2016/48 - Subventions exceptionnelles aux associations**

Pour développer les deux points suivants, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L, Adjoint aux Fêtes, qui rappelle les critères d'attribution de ces subventions, à l'occasion de la participation des associations locales à l'animation des festivités des 13 et 14 Juillet et des prestations de l'Harmonie Municipale lors des cérémonies commémoratives du 8 Mai, du 14 Juillet et du 11 Novembre.

Considérant que les Conseillers membres des associations intéressées aux différentes attributions n'ont pas pris part aux débats et au vote (Mme Ingrid DEHON pour l'AEMC, Mr Jean-Pierre BLAT pour l'Harmonie Municipale et Mme Pascale VANLAETHEM pour l'ESC).

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Association des Randonneurs Pédestres de l'Hogneau (ARPH)	250,00 €
Pelote Balle Crespinoise	250,00 €
Amicale de l'Ecole Maternelle du Centre (AEMC)	250,00 €
Secours Populaire	250,00 €
Etoile Féminine Crespinoise (EFC)	150,00 €
Société de Chasse des Intérêts Communaux	250,00 €
Cré'Activ'Dance	250,00 €
Eclair Sportif Crespinois (ESC)	250,00 €
Les Restaurants du Coeur	250,00 €
Récréa'Kids Crespin	250,00 €
Club Féminin	250,00 €
Harmonie Municipale	250,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quièvrechain	150,00 €
Alexandre le Meunier	250,00 €

Par ailleurs, une subvention de 900 € (3 x 300 €) est accordée à l'Harmonie Municipale pour ses trois prestations lors des cérémonies commémoratives.

Les deux demandes de subvention suivantes sont présentées par Monsieur Philippe DE NOYETTE, Adjoint aux associations :

L'Union Commerciale et Artisanale (UCA) regroupe des commerçants des Communes d'Onnaing, Vicq, Quarouble, Sebourg, Rombies et Marchipont, Quièvrechain et Crespin, rejoints récemment par deux commerçants de Thivencelle et Saint-Aybert. Leur objectif est d'animer, conseiller, orienter et inciter l'ouverture de nouveaux commerces, afin de dynamiser les centre-ville et offrir le maximum de commerces et d'artisans développant une zone de chalandise diversifiée et accueillante pour les habitants. Pour l'instant, trois commerçants Crespinois adhèrent à l'UCA. Dans le but de poursuivre leur action, la Présidente sollicite un soutien financier.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 150 € pour soutenir le commerce local.

Une nouvelle association s'est créée « SOLID' ACTIONS » Association socio-culturelle, elle prend la suite dans un premier temps de FEELING DANCE qui avait stoppé ses activités fin 2015 et avait renoncé à sa subvention annuelle. L'association a pour objet de rassembler les Crespinois dans divers ateliers : préventions, rencontres, sports, danse, actions sociales éducatives et culturelles, à destination de tout public.

Après délibérations, à l'unanimité, le Conseil valide le versement d'une subvention de 200 €, à l'association « Solid'actions ».

Pour l'ensemble de ces subventions, les crédits inscrits au compte budgétaire 6574 du BP 2016 sont suffisants.

## **7. Délibération n° 2016/49 - SIDEN – SIAN Nouvelles adhésions**

Lors de ses réunions des 17 Décembre 2015 et 14 Juin 2016, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a adopté les délibérations suivantes :

- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPEES et EPPEES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

Conformément aux dispositions de l'Article L 5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces adhésions et transfert, notifiés le 2 Août 2016.

Avis favorable unanime.



## **8. Délibération n° 2016/50 - Affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59)**

Le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

## **9. En communication : Rapport d'activités 2015 – TRANSVILLES - Pas d'observations**

## **10. Informations diverses**

- Madame Nathalie CABAREZ, Adjointe à la Démocratie Participative informe l'assemblée que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni jeudi dernier, pour une reprise de contact et les informer de l'avancement de l'étude de leurs projets et de ceux retenus.

Pour la Commission Cadre de Vie et Environnement :

- Poubelles et sachets pour lutter contre les déjections canines sur le domaine public
- Parking à vélos dans les écoles

Pour la Commission Culture :

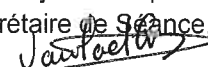
- Sortie au Musée de Valenciennes avec transport assuré par l'autocar communal

Les projets de la Commission Sports et Loisirs sont toujours à l'étude, compte tenu de l'impact financier plus conséquent.

Monsieur le Maire est satisfait de la bonne participation et la bonne volonté de ces jeunes élus. Très demandeurs sur tout sujet touchant la vie communale, il suggère la possibilité de leur présenter le fonctionnement de la Mairie et de ses différents services.

- Monsieur le Maire et Madame Catherine BOUCHEZ, Adjointe à l'enseignement, évoquent les difficultés pour les écoles d'effectuer désormais des sorties à l'extérieur de leur établissement, vu la pression exercée par l'inspection sur les directeurs. L'Adjointe explique que les manifestations sont réorganisées pour éviter d'emprunter les voies publiques les plus importantes. Monsieur le Maire déplore que chaque institution impose ses contraintes oralement, sans écrit de la part de l'Education Nationale. Eu égard au coût non négligeable et surtout non budgétisé des mesures préconisées par chacun, comment en vérifier la véracité ?
- Au niveau « finances » Monsieur le Maire explique que le retard pris dans la construction du restaurant scolaire a permis de le financer en fonds propres. La ligne de trésorerie n'a donc pas été utilisée. Une ligne de trésorerie étant ouverte sur un projet déterminé, il conviendra de reformuler une demande, si besoin, pour les travaux de la Salle des Fêtes et renégocier avec la Caisse d'Epargne pour obtenir le même taux très intéressant.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu le responsable de Polyvision, chargé de la gestion du reste du site. La société se débarrasse de ses actifs mobiliers et immobiliers et pourrait nous céder son terrain sis à CRESPIEN, à l'euro symbolique. Une réunion a eu lieu avec Monsieur le Maire de Quièvrechain et il en ressort une opportunité de disposer d'une zone d'entrée de pays intéressante, même si elle est impactée par le Plan de Prévention des Risques inondation, et de pouvoir maîtriser le foncier bâti du secteur, le projet de réouverture de la ligne de fret étant toujours d'actualité.
- Monsieur Patrick WISNIEWSKI questionne Monsieur le Maire sur le devenir de l'ancien LIDL : Un projet immobilier mené par la Société NOVALYS est à l'étude. A ce jour, pas d'autres informations sur l'avancement de la transaction entre LIDL et NOVALYS.
- Le programme ANRU s'achève et le renouvellement urbain du Quartier de Blanc-Misseron arrive à son terme. Il nous reste 2 terrains en friche, près de la crèche, qui seront bientôt mis en vente.
- Le projet de construction par VHH d'un immeuble de 8 appartements sur l'ancien site « Caliskan », terrain en front à rue des Déportés, devant le Clos des Verriers est prévu 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et viendra clore le programme de réhabilitation du secteur.
- **Date à retenir : Vendredi 18 Novembre 2016 après-midi** – Clôture de la rénovation urbaine du Quartier de Blanc-Misseron avec inauguration de la Crèche et du Restaurant Scolaire - Invitations suivront.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,  
  
Pascalé VANLAETHEM



Le Maire

Alain DEE



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

### Récapitulatif des délibérations n°16/51

16/41	Procès-verbal
16/42	Aide départementale aux « Villages et Bourgs » - 2016 – Projet de rénovation de la Salle des Fêtes
16/43	SIDEN-SIAN Rapport annuel d'activités 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau portable et de l'assainissement
16/44	Cantine – rémunération du personnel enseignant pour les heures de surveillance
16/45	Subventions exceptionnelles aux associations pour leur participation aux festivités des 13 et 14 juillet
16/46	Subvention compensatoire 2016 – Harmonie Municipale
16/47	Subvention exceptionnelle 2016 – Union Commerciale et Artisanale (UCA)- Onnaing
16/48	Subvention exceptionnelle 2016 – Association « Solid'Actions »
16/49	SIDEN – SIAN Nouvelles adhésions
16/50	CDG 59 - Affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59)
16/51	Récapitulatif et Tableau des signatures

### Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		TRELCAT Philippe	
GALIO Philippe		WOJCINSKI André	
WEISS Alain		DELFOSSÉ Sabine	
JACQUART Nathalie		LEBRUN Catherine	
DE NOYETTE Philippe		ANSART Arnaud	
VANDERSTEEN M-L Patrick		MARTIN Anne-Sophie	
BOUCHEZ Catherine		ELLAYA Ludovic	
FOSLIN Brigitte		BURNY Estelle	
CABAREZ Nathalie		DEHON Ingrid	
DELANNOY Guy		ROUSSEL Stéphanie	
WISNIEWSKI Patrick		GERARD Séverine	
VANLAETHEM Pascale		MAHMOUDI Morian	
TRIBOU Michèle		LEQUEUX Jean	
BLAT Jean-Pierre			